

DE LAISSÉS POUR COMPTE À COUPABLES

Aline Couillard,
présidente



Les retraités sont passés de « laissés pour compte » à « coupables »

Les retraités ont été et sont encore des « laissés pour compte ». Ils ont investi beaucoup. Ils ont investi pour le Québec, pour la génération qui les a précédés, pour la génération qui les suit, pour leur retraite, pour leur propre vieillesse. Ils ont trimé dur. Ils ont bâti.

Quand la désindexation de leur rente de retraite a été décrétée en 1982, ils ont crié gare à l'injustice. Le gouvernement ne les a pas écoutés. Par leurs investissements, ils ont accumulé des surplus imposants dans leurs fonds de retraite. Syndicats et gouvernements en ont fait table rase. À coup de privation, ils ont rempli un bas de laine pour leurs vieux jours, ils l'ont confié à la Caisse de dépôt et placement du Québec. On le leur a vidé de tous les surplus accumulés.

Quand ils démontrent clairement aux élus de l'Assemblée nationale la perte vertigineuse de leur pouvoir d'achat, ils récoltent un sourire complaisant, mais aucun geste tangible.

Ils sont laissés pour compte.

Comme si ce n'était pas assez, voilà maintenant qu'ils sont coupables. Les retraités sont coupables de bénéficier d'une rente de retraite pour laquelle ils ont payé durant toute leur carrière.

Pour Stéphanie Grammond, journal La Presse du 13 novembre 2013, en page 4, ils roulent en Cadillac avec des lunettes roses, alors que la rente annuelle moyenne des 209 628 retraités du RREGOP est de 18 745 \$, désindexée de l'IPC – 3 %. Ne roulent-ils pas plutôt en Lada avec des lunettes fumées pour ne pas être éblouis par les augmentations de coûts? Il ne faut surtout pas confondre les

retraités des hautes directions du gouvernement avec la grande masse des retraités ordinaires provenant des services publics aux citoyens.

Les retraités sont coupables d'iniquité intergénérationnelle. Selon Martine Desjardins, Le Journal de Montréal, 12 novembre 2013, page 28, un regroupement de jeunes va demander un véritable échange intergénérationnel. C'est plus facile de taper sur les retraités que de travailler à construire un héritage valable à laisser à la génération qui la suivra.

Quand Martine Desjardins dit : « *l'équité intergénérationnelle, oui, mais pas juste dans un sens* ». Les retraités ajoutent : « *pas seulement quand ça vous avantage.* »

Les retraités paient pour l'éducation dont les jeunes bénéficient, alors que plusieurs d'entre eux ont dû se retirer des études supérieures, faute de moyens financiers. Les retraités paient pour les équipements sportifs qu'ils n'utilisent pas. Les retraités paient pour les soins pédiatriques, pour les soins obstétriques, pour les soins dentaires aux enfants, pour les garderies à 7 \$, pour le transport scolaire, pour le crédit d'impôt pour enfant, etc.

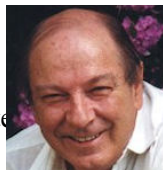
Pour Mesdames Grammond et Desjardins et pour tous les autres qui comme elles, crient au loup à propos des régimes de retraite, découvrir les véritables causes des déficits est un devoir. Insérer les régimes de retraite dans l'ensemble des mesures sociales fait aussi partie de l'équité.

Retraités, ne plaidons pas coupables. Tous ensemble, debout!
Le temps des laissés pour compte a assez duré.

Employés des secteurs public et parapublic êtes-vous informés sur ce qui s'est passé au «Comité sur les enjeux de l'indexation et des services aux retraités» en 2012 ?

Saviez-vous que vos représentants syndicaux ont refusé :

1. que le gouvernement verse sa part de la réindexation des rentes de retraite. *Notons que le gouvernement verse sa part à la CDP dans le Régime de retraite des membres de la sûreté du Québec (RRMSQ), pourquoi en est-il autrement pour le RREGOP.*



Gaétan Morneau

2. que les rentes de retraite soient réindexées à compter du 1er juillet 1982 par blocs d'années.

Cette mesure, si elle avait été retenue, bénéficierait aussi bien aux employés actifs qu'aux retraités.

1. que des subventions soient accordées aux régimes de retraite pour la réindexation des rentes de retraite, à savoir : une subvention du gouvernement égale à l'économie correspondant aux baisses de cotisation des années 2000 à 2008.

Cet apport d'argent aurait ainsi renfloué le fonds et aurait ainsi profité aux générations futures de retraités. Que vaudrait cette subvention dans 20 ou 30 ans? Une somme très imposante.

2. que le gouvernement utilise le FARR pour financer la réindexation des rentes de retraite pour les années de 1982 à 1999.

Cette réindexation aurait pourtant profité aux retraités actuels et aux futurs retraités.

3. qu'un fonds soit créé et dédié à la réindexation. *Un tel refus démontre que les représentants syndicaux ne sont pas*

préoccupés par le sort réservé aux futurs retraités. Ils ont une vision de courte vue.

4. La parité entre employés actifs et retraités aux différents comités de retraite.

Il s'agit ici d'une revendication tout à fait légitime de la part des retraités.

5. La prolongation d'un an du mandat du comité sur les enjeux de l'indexation qui avait pour mandat « la nécessité de trouver un moyen d'atténuer, sinon d'éliminer la perte du pouvoir d'achat des retraités.»

Les représentants syndicaux se sont comportés comme les seuls maîtres à bord et les seuls propriétaires de nos fonds de retraite.

6. que la CARRA produise un document d'information portant entre autres sur les investissements et rendements des fonds de retraite. *Cette information aurait permis à tous les participants actifs et*

retraités de connaître ainsi l'évolution de leur fonds de retraite.

7. Que l'article 154 de la loi du RRPE soit modifié afin que ces retraités retrouvent leur droit perdu.

Ainsi ces retraités pourraient revenir au sein de la fonction publique s'ils le désirent.

Vos représentants syndicaux ont refusé cavalièrement, sans la moindre forme de discussions sur le bien fondé de toutes ces revendications des retraités. Pourtant aucune de ces revendications ne faisait augmenter les taux de vos cotisations, bien au contraire.

Nous croyons que vous les employés actifs devriez savoir, ce qui s'est réellement passé au «Comité sur les enjeux de l'indexation et des services aux retraités» de 2011-2012., parce qu'à la retraite, nous y arrivons tous un jour.

Des « gras durs » les retraités des secteurs public et parapublic?

Voyons donc de plus près la situation des retraités des secteurs public et parapublic.

| | 2012 | 2012 | 2012 |
|--|---------------------|------------------------|--------------------------------|
| Retraités touchés par la désindexation | | | |
| | Nombre de retraités | Rente annuelle moyenne | % du nombre total de retraités |
| RREGOP | 209 628 | 18 745 \$ | 71,2% |
| RRPE | 24 437 | 41 050 \$ | 8,3% |
| RRE | 35 026 | 30 094 \$ | 11,9% |
| RRF | 14 276 | 25 051 \$ | 4,8% |
| RRCE | 4 715 | 28 833 \$ | 1,6% |
| Sous-total | 288 082 | 22 495 \$ | 97,8% |
| RRMSQ | 4 219 | 45 600 \$ | 1,4% |
| RRAPSC | 1 507 | 26 356 \$ | 0,5% |
| RRMAN | 351 | 36 133 \$ | 0,1% |
| Régime de retraite des juges | 205 | 126 737 \$ | 0,1% |
| RREFQ | 140 | 31 944 \$ | 0,0% |
| Sous-total | 6 422 | 42 859 \$ | 2,2% |
| Totaux | 294 504 | 22 939 \$ | 100,0% |

Données tirées du Rapport annuel de gestion 2012 de la CARRA pages 71 et 72

97,8 % des retraités touchés par la désindexation de 1982 ont une rente annuelle moyenne de 22 495 \$ (sous le seuil de la pauvreté)



Condensé d'un texte transmis au responsable des enquêtes du Journal de Montréal le 6 novembre 2013 à la suite de la révélation d'enregistrements de conversations concernant les pertes encourues à la Caisse de dépôt et placement.

En supposant que les personnages de la CDP et des autres institutions devaient savoir que leurs conversations étaient enregistrées, est-ce possible qu'ils aient simulé les conversations que nous avons entendues pour donner de la viande autour de l'os pour les journalistes? Est-il possible que la réalité ou la vraie vérité puisse être tout autre?

Nous ne savons absolument rien des heureux vendeurs des actions en cause avant que les titres ne dégringolent au fond du baril.
Pourquoi?

Monsieur Jean Charest, premier ministre de l'époque, n'a jamais autorisé une enquête complète sur ce qui s'est passé à la CDP avant 2008. Il n'a jamais autorisé une vérification indépendante par le vérificateur général du Québec. **Pourquoi?**

Autre question : Depuis que le Parti Québécois a pris le pouvoir à Québec, jamais il n'aurait abordé la question de la perte des 40 milliards \$. Il n'aurait jamais demandé d'enquêtes ou de vérifications externes impartiales. **Pourquoi?**

Enfin, **pourquoi** aucun journaliste n'a fait depuis 2008, de recherches approfondies sur ce qui se serait réellement passé à la CDP en 2008 et durant les années précédentes.

*Condensé d'un texte adressé à Madame la
Première Ministre du Québec et aux chefs des
partis d'opposition le 22 octobre 2013*

Objet : coupable de vieillir

Tous les partis politiques, sans exception, lorsqu'ils ont été dans l'opposition, ont clamé sur tous les toits que les citoyens du Québec sont les citoyens les plus taxés au monde.

Dimanche soir, le 20 octobre 2013, au cours de l'émission « *Tout le monde en parle* », nous apprenions que le gouvernement entend présenter un projet de loi et créer une nouvelle taxe afin de financer l'**Assurance autonomie** (<http://www.autonomie.gouv.qc.ca/>). Une nouvelle taxe imposée à la société pour « les vieux ». Voilà pourquoi je me sens coupable de vieillir.

Le coût de la vie augmente sans cesse pour toutes sortes de raisons comme des nouvelles taxes pour la santé, taxes scolaires, frais de déplacement, médicaments et services de santé non assurés et autres.

En contrepartie, ma rente de retraite provenant des services publics du Québec et administrée par la CARRA n'est pas indexée au coût de la vie

pour toutes les années de service accumulées après 1982 à cause d'une autre décision gouvernementale qui devait être temporaire, mais qui est devenue perpétuelle...

Je me sens donc coupable de vieillir en devenant une charge de plus pour le gouvernement et surtout pour la société en général.

Les retraités comme moi ont eu des promesses de ré indexation par des partis politiques lorsqu'ils étaient dans l'opposition ou pour gagner leurs élections. Mais après les élections, nous n'existons plus. Pire, nous devenons les responsables des énormes déficits de ce même gouvernement. Une autre raison de me sentir coupable de vieillir...

Madame la Première Ministre, Madame et Messieurs les Députés, si nos revenus de retraite étaient pleinement indexés rétroactivement, nous n'aurions pas besoin d'une autre taxe pour l'assurance autonomie et nous nous sentirions un peu moins coupables de vieillir...

**Rémi Beaulieu
Boucherville (Québec)**





Joyeux Noël

Bonne Année

AUX GROUPES • OFFRE EXCLUSIVE AUX GROUPES • OFFRE EXCL

**CHOISISSEZ
LA BONNE PLACE**
POUR ASSURER VOTRE AUTO
ET VOTRE HABITATION

L'Association démocratique des retraités a négocié un programme de groupe pour assurer vos biens.



Programme
Kilo

Nouveau et exclusif

Votre assurance auto
ajustée à votre kilométrage
ProgrammeKilo.com

**PRIVILÈGES EXCLUSIFS
AUX GROUPES**

- **Économie additionnelle**
sur chacun de vos contrats d'assurance
- **Plan d'assistance Bien protégé**
Assistances routière*, habitation, santé, juridique et vol d'identité
- **Garanties supplémentaires de L'Auto Extra***

*Programme Kilo, mesure de rendement de 100 Euro/1000 d'assurance auto, valable sans limite.
*Détails conditions et modalités d'application.



Demandez une soumission d'assurance

1 800 500AUTO
1 800 500AUTO
500auto.com/groupe



Leur réseau de 5000 points

Les préarrangements funéraires
une façon de prévenir.

*Un décès survient toujours trop vite
et lorsqu'on doit faire face à la réalité,
tout se bouscule, tout devient difficile.*

Afin d'éviter que des émotions troublent des décisions qu'il faut prendre rapidement, le Complexe funéraire Ubald Lalime offre aux personnes intéressées un service de préarrangements funéraires.

Aujourd'hui, de plus en plus de gens optent pour les préarrangements funéraires parce qu'ils veulent être prévenants et qu'ils veulent sécuriser les membres de leur famille. Lorsqu'une personne nous consulte pour un préarrangement funéraire, elle peut être assurée que toutes ses dernières volontés seront respectées à la lettre. De plus, les gens ont recours à cette formule parce qu'elle est simple et personnalisée à chacun ou chacune.



Anthony Marcil, conseiller aux familles et propriétaire



Mausolée

Siège social

UL
COMPLEXE FUNÉRAIRE
Ubald Lalime

Une maison de confiance depuis 1940

Siège social

900, av. Bourdages Nord, Saint-Hyacinthe
450 774-6417 | www.ubaldlalime.com

De la part de tout le CA et Conseil d'administration élargi, nous vous souhaitons de joyeuses fêtes remplies de joies, qui combleront le bonheur que vous souhaitez.

Que la santé vous habite tout au long de l'année afin que vous puissiez apprécier pleinement, ces petits et grands bonheurs, qui sauront vous animer quotidiennement.

Que tous les vôtres se portent bien, afin que vous puissiez vivre intensément en famille, ces moments privilégiés qui vous sont accordés.

Pour cette année, comme cadeau ultime, souhaitons-nous notre pleine indexation!

Nicole Guévremont éditrice